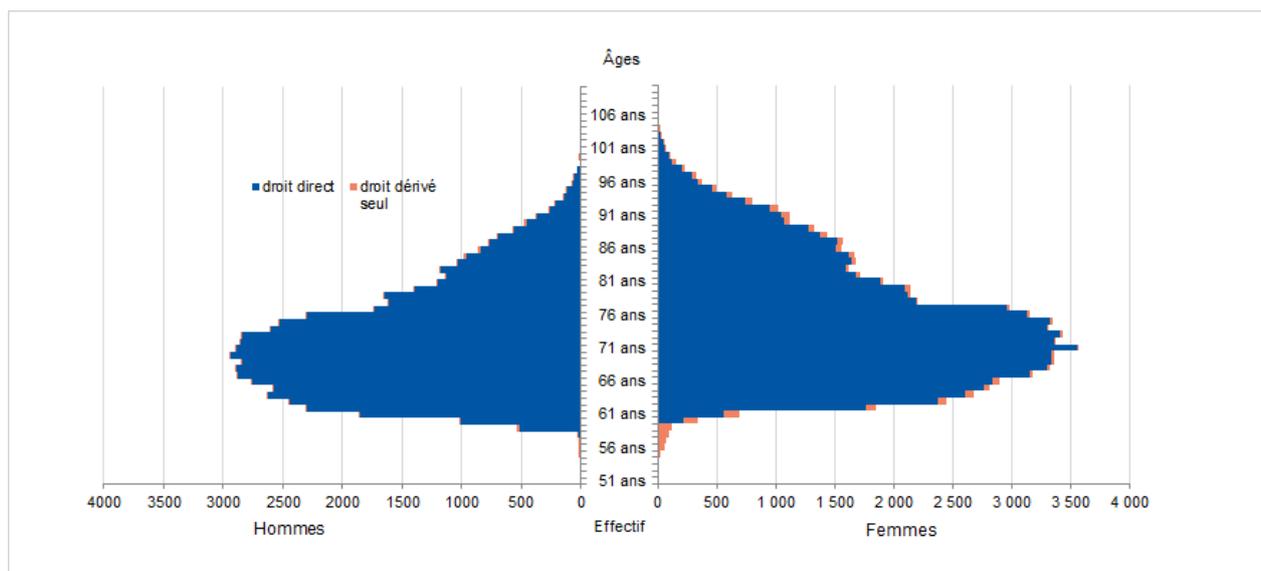


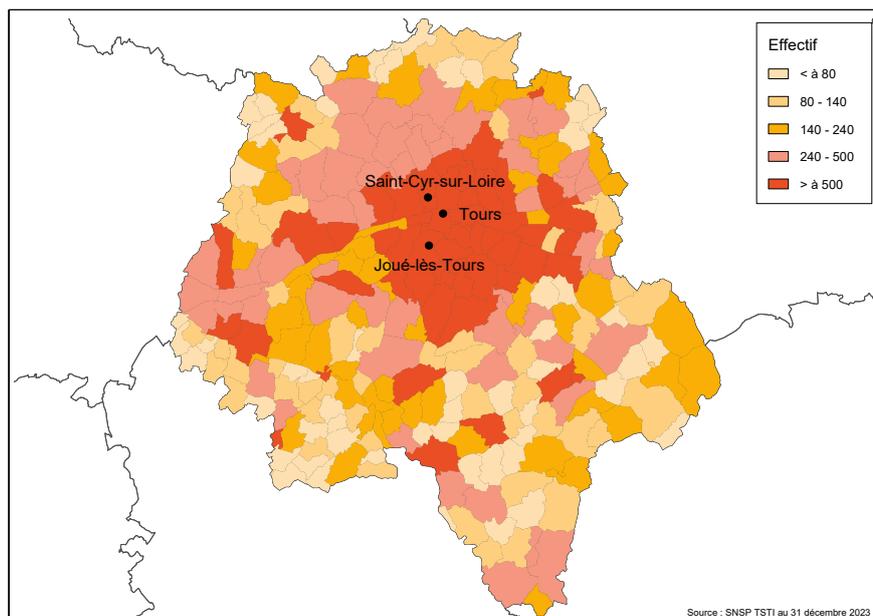
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 123	4 471	7 594
Droits directs (retraites personnelles)	2 836	3 052	5 888
Droits dérivés (retraites de réversion)	287	1 419	1 706
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	217	278	495
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	935	442	1 377
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,9 ans	63,4 ans	63,2 ans
Droits dérivés	77,4 ans	75,4 ans	75,8 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	60 567	77 958	138 525
Retraités percevant un droit direct seul	58 218	57 498	115 716
Retraités percevant un droit dérivé seul	348	2 149	2 497
Retraités percevant les deux à la fois	2 001	18 311	20 312
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,8%	3,0%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	18 321	9 124	27 445
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,9 ans	75,7 ans	74,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	941 €	760 €	839 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,8%	43,1%	31,5%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Tours</b>			
Nombre total de retraités	9 620	15 250	24 870
Retraités percevant un droit direct seul	9 300	10 932	20 232
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	411	432
Retraités percevant les deux à la fois	299	3 907	4 206
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,4%	5,5%	5,8%
<b>Joué-lès-Tours</b>			
Nombre total de retraités	3 807	5 075	8 882
Retraités percevant un droit direct seul	3 648	3 655	7 303
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	132	141
Retraités percevant les deux à la fois	150	1 288	1 438
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,2%	4,0%	4,1%
<b>Saint-Cyr-sur-Loire</b>			
Nombre total de retraités	1 847	2 741	4 588
Retraités percevant un droit direct seul	1 813	2 144	3 957
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	72	75
Retraités percevant les deux à la fois	31	525	556
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,6%	2,3%	2,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TST1, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)